

COUNCIL  
OF EUROPE



CONSEIL  
DE L'EUROPE

Strasbourg, le 13 octobre 1989

AP/CAT (89) 29

Accord partiel ouvert en matière de prévention, de protection  
et d'organisation des secours contre les risques naturels  
et technologiques majeurs

2e réunion ministérielle

Malte, 10-11 octobre 1989

CONCLUSIONS

La Deuxième Conférence des Ministres de l'Accord Partiel Ouvert en matière de prévention, de protection et d'organisation contre les risques naturels et technologiques majeurs du Conseil de l'Europe s'est tenue à la Fondation pour les Etudes Internationales à Malte, les 10 et 11 octobre 1989 (1).

I. Les ministres ont pris note avec intérêt de la politique maltaise en matière de protection civile et des programmes menés en coopération européenne.

II. Les ministres ont adopté des résolutions concernant les points suivants :

- a. demande d'adhésion à l'Accord Partiel Ouvert de la Principauté de Monaco (Résolution 1)
- b. intérêt de l'Union Soviétique à adhérer à l'Accord Partiel Ouvert (Résolution 2)
- c. participation de l'Unesco à l'Accord Partiel Ouvert (Résolution 3)
- d. activités engagées dans le cadre de l'Accord Partiel Ouvert (Résolution 4)

Les textes des Résolutions 1, 2, 3 et 4 sont les suivants :

#### RESOLUTION 4

Les ministres de l'Accord Partiel Ouvert en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs du Conseil de l'Europe, réunis à Malte les 10 et 11 octobre 1989 :

1. Ayant pris connaissance du rapport d'activités pour 1988 et 1989 et des propositions de programmes et de budgets prévues pour 1990 du réseau de centres spécialisés (AP/CAT (89) 16 et AP/CAT (89) 25 rev.)

- Centre européen pour la Médecine des catastrophes, Saint-Marin
- Centre universitaire européen pour les Biens Culturels, Ravello (Italie)
- Centre européen de formation sur les désastres naturels, Ankara (Turquie)
- Centre européen pour la prévention et la prévision des tremblements de terre, Athènes (Grèce)
- Centre européen de géodynamique et de sismologie, Luxembourg
- Centre sismologique euro-méditerranéen, Strasbourg (France)
- Centre euro-méditerranéen sur la contamination marine accidentelle, La Vallette (Malte)
- Centre européen sur l'information du public en situation de crise, Madrid (Espagne)

2. Ayant été informés du fonctionnement du système d'alerte européen, ainsi que des initiatives prises lors des récentes catastrophes majeures en Europe : Lisbonne, août 1988, et Nîmes, octobre 1988, souhaitent qu'une concertation et coopération soient renforcées avec la Commission des Communautés Européennes, ainsi qu'avec les organismes compétents des Nations Unies et donnent mandat au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe d'agir dans ce sens

3. Convaincus que la coopération engagée entre le Conseil de l'Europe à partir de l'Accord Partiel Ouvert et la Commission des Communautés Européennes peut permettre d'arriver à des niveaux d'efficacité plus significatifs dans les activités engagées au sein de l'Accord Partiel Ouvert

4. Apportent leur soutien aux projets de programme d'activités et de budget pour 1990 de l'Accord Partiel Ouvert tels que révisés lors de la réunion du 10 et 11 octobre 1989 et demandent au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de poursuivre les contacts avec la Commission des Communautés Européennes pour renforcer la concertation et la coopération entre les deux institutions dans la mise en oeuvre des activités de l'Accord Partiel Ouvert

III. Les ministres ont approuvé le projet de budget pour 1990 donné en ANNEXE II.

IV. Les ministres, pour assurer une meilleure correspondance entre l'ensemble des activités développées dans le réseau des huit centres européens de l'Accord Partiel Ouvert et ses finalités, ont demandé au Secrétaire Exécutif de l'Accord:

- i. de prévoir en début d'année (Ravello, janvier 1990) une réunion des directeurs des centres européens de l'Accord Partiel Ouvert, à laquelle seraient invités les correspondants permanents intéressés ou leurs représentants. Cette réunion aura pour objectif de préparer les projets de programme d'activités pour 1991, ainsi que les propositions budgétaires en conséquence
- ii. de préparer un projet de plan à moyen terme indiquant les propositions d'objectifs prioritaires pour les activités de l'Accord Partiel Ouvert
- iii. d'organiser à Paris, en avril 1990, la réunion des correspondants permanents de l'Accord Partiel Ouvert ayant en particulier pour objectif l'approbation des projets de programme d'activités des centres européens de l'Accord Partiel Ouvert pour 1991 en fonction des objectifs prioritaires du projet de plan à moyen terme

V. Les ministres ont demandé au Secrétaire Exécutif de l'Accord Partiel Ouvert, suite à une proposition des délégations grecque et turque, de préparer un dossier sur les activités de recherche sur la prévision des tremblements de terre, basé sur :

- . l'avant-projet de programme commun de recherche sur la prévision des tremblements de terre (Union Soviétique, Accord Partiel Ouvert)
- . les résultats des contacts pris avec les organismes nationaux de recherche oeuvrant dans ce domaine
- . le projet de mise en place d'un moratoire concernant la diffusion publique des informations relatives à la prévision des tremblements de terre
- . un projet de création d'une Fondation pouvant soutenir les recherches sur la prévision des tremblements de terre

VI. Les Ministres ont chargé le Centre européen de Malte de transmettre leur vœux de succès à la prochaine réunion du plan d'action en Méditerranée prévue en octobre à Athènes

VII. Les ministres ont pris note avec intérêt de la proposition des autorités espagnoles d'inviter les experts soviétiques au Séminaire sur l'information du public en cas de crise, organisé à Madrid par le Centre européen de Madrid

VIII. Les ministres ont accueilli avec grand intérêt la proposition des autorités turques de tenir à Istanbul la 3e réunion ministérielle de l'Accord Partiel Ouvert

IX. Les ministres, marquant leur reconnaissance aux autorités maltaises pour la tenue de la 2e réunion ministérielle, ont adopté la Résolution 5 ci-dessous